

## ***Séance publique du 9 juillet 2007***

### ***Délibération n° 2007-4215***

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Contrat de recherche et de développement avec le laboratoire de l'économie et des transports de l'ENTPE sur l'empreinte écologique mobilité**

service : Délégation générale au développement urbain

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 19 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

En 2003, dans le cadre de la mise en place de l'Agenda 21 du Grand Lyon, approuvé en mai 2005, la mission écologie a piloté le calcul de l'empreinte écologique du territoire de la Communauté urbaine. L'empreinte écologique a alors été définie comme un indicateur exploitable à l'échelon du territoire de la Communauté urbaine.

En 2005, il a été proposé d'utiliser l'empreinte écologique comme outil d'aide à la décision et d'évaluation sur les projets d'urbanisme. Pour ce faire, une étude de faisabilité a été lancée dans le quartier de la Grappinière à Vaulx en Velin confiée à la société Empreinte écologique SARL.

Cette mission a abouti à l'élaboration d'un outil de calcul qui modélise et évalue l'empreinte écologique des différentes composantes d'un projet d'urbanisme : habitat, espace, voirie, collecte des déchets, mobilité. On peut ainsi formuler des hypothèses d'aménagement suivant leur empreinte écologique dans l'objectif de réaliser des projets urbains à empreinte écologique réduite.

L'étude n'a pu être menée à son terme, notamment sur le volet mobilité, faute de disposer des données de trafic liées au quartier et de modèles de scénarios de déplacements modélisés fiables. Par ailleurs, il a semblé opportun de s'intéresser également au volet alimentation de l'empreinte écologique des quartiers étudiés.

Un travail de recherche complémentaire dans un autre quartier de Vaulx en Velin, le Mas du Taureau-Pré de l'Herpe, a été initié afin d'approfondir l'outil d'évaluation sur les composantes mobilité et alimentation des projets d'urbanisme.

Le volet alimentation serait étudié par les services de la Communauté urbaine.

Sur le volet mobilité, il est envisagé de confier au laboratoire d'économie et des transports de l'école nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE) une mission d'assistance à la Communauté urbaine portant sur la modélisation de scénarios de déplacements à l'échelle du quartier du Mas du Taureau-Pré de l'Herpe.

Cette mission ferait l'objet d'un contrat de recherche et de développement d'une durée de deux ans.

Le laboratoire d'économie et des transports de l'ENTPE serait chargé d'élaborer et d'appliquer une méthodologie de calcul et d'analyse de l'empreinte mobilité qui soit réexploitable sur de futurs projets d'urbanisme.

Différentes raisons plaident pour ce choix du laboratoire d'économie et des transports de l'ENTPE :

- il rassemble les compétences voulues,
- il dispose des études préexistantes lui permettant d'avoir un accès plus rapide aux informations,
- il a déjà effectué des études sur l'empreinte écologique et la mobilité.

La mission s'organisera autour d'un budget de 42 864,64 € TTC, répartis comme suit :

- 12 000,00 € en 2007,
- 15 000,00 € en 2008,
- 15 864,64 € en 2009.

Des participations seront recherchées auprès du Feder ou d'autres collectivités intéressées dans l'expérimentation d'un outil d'empreinte écologique à l'échelle de quartiers ou de projets d'urbanisme.

Cette étude fera l'objet d'une évaluation au bout d'un an, qui permettra de définir, en fonction des résultats, la meilleure manière de poursuivre.

La mission écologie et la direction prospective et stratégie de l'agglomération assureront le suivi de ce contrat ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la mise en oeuvre d'une étude sur l'empreinte écologique mobilité à l'échelle de quartiers dans le cadre d'un contrat de recherche et de développement avec l'ENTPE (laboratoire d'économie et des transports), pour un montant de 42 864,64 € TTC.

**2° - Autorise** monsieur le président à :

- a) - signer le contrat susvisé,
- b) - solliciter toutes les aides financières pouvant venir abonder cette mise en oeuvre.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007, 2008 et 2009 - compte 622 800 - fonction 830 - opération n° 102.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,